

Que fait le gouvernement au Canada grâce à la SCHL? Rien. Et qu'est-ce qui se fait aux États-Unis, monsieur l'Orateur? En vertu du HUD, Housing and Urban Development Program, la loi fédérale sur le logement comporte des garanties qui permettent au gouvernement de défrayer les réparations nécessaires en raison de défauts de fabrication ou de matériaux et d'imputer ces frais au constructeur sous forme de retenues ou de recouvrements. Au Canada, il existe une Association du logement et de l'aménagement urbain qui groupe les constructeurs. Le mieux qu'ils puissent faire est d'accorder un contrat d'un an rédigé de telle façon qu'il soit presque impossible de les poursuivre en justice.

Monsieur l'Orateur, il est grand temps que la SCHL fasse preuve d'initiative face à cet important problème. Je vous rappelle que depuis des années, la SCHL assure les prêts consentis aux constructeurs. Elle les assure contre tout défaut de paiement de l'acheteur et, si un établissement financier subit une perte à propos de ce prêt, la caisse le rembourse. C'est en fait l'acheteur qui le rembourse, monsieur l'Orateur, car il doit payer une prime d'assurance équivalente à un pour cent de la valeur du prêt. Il y a actuellement dans le fonds de réserve de la SCHL plus de 300 millions de dollars pour couvrir cette dépense. Elle pourrait certainement élaborer un régime d'assurance protégeant les acheteurs éventuels contre une exécution et des matériaux défectueux lors de prêts consentis par des prêteurs agréés ou directement par la SCHL. C'est le moins qu'elle pourrait faire. La SCHL doit donner l'exemple et je prie le ministre d'assurer les acheteurs de maisons qu'ils auront une forme de protection.

Nous avons abordé maintes fois la question des intérêts élevés. Le NPD est d'avis qu'en matière d'hypothèques le plus haut taux d'intérêt qu'on puisse décemment réclamer en ce moment c'est 6 p. 100. Nos institutions financières ont la responsabilité sociale de prévenir les abus. Les mécanismes financiers que prévoit le bill que nous attendons sous peu n'assureront les fonds suffisants que si les compagnies d'assurance et les institutions financières reçoivent au moins 10 p. 100.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que nous avons besoin de réserves foncières. Lorsque nous avons discuté du budget des dépenses, j'ai demandé au ministre combien de fonds la SCHL avait mis de côté à cet effet et il m'a répondu, pas un sou. Voilà une des principales raisons des coûts élevés des terrains aujourd'hui. Est-il étonnant que la plupart d'entre nous soient dégoûtés de ce gouvernement? J'espère que le peuple du Canada, lors des prochaines élections, verra clairement...

L'hon. M. Basford: Trente millions.

M. Gilbert: ... tout ce qu'ils n'ont pas accompli et mettra les gredins à la porte.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude aujourd'hui a été présentée par l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), député de l'opposition officielle. La motion se lit ainsi:

La Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas pris de mesures propres à assurer à chaque citoyen un logement convenable à un prix raisonnable.

Il s'agit de vœux pieux, comme d'habitude. La situation actuelle du logement ne date pas d'hier; au fait, elle existe depuis toujours.

• (1420)

Il y a 30 ans, nous étions aux prises avec un problème de logement au Canada. Pendant la crise économique qui a sévi de 1929 à 1939, il existait déjà de tels problèmes. Au fait, certaines gens demeuraient dans des taudis. C'est donc dire que ce problème du logement n'est pas nouveau.

Lorsque le député d'Halifax-East Hants disait que la seule différence qu'il y avait entre lui et le ministre, c'est que s'il était lui-même ministre, il améliorerait la situation sur-le-champ. Pourtant, il ne sait pas exactement ce que le ministre est disposé à faire dans ce sens. Il s'est dit également très inquiet de voir que la Banque du Canada émet plus de crédit que d'habitude, ce qui présente un danger d'inflation.

Monsieur l'Orateur, il est clair que si nous voulons assurer des logis à tous les citoyens, il faudra recourir à des formes de crédit quelconques. Actuellement, nous recourons au crédit des compagnies de finance et d'assurances, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des banques à charte, assez souvent des caisses populaires ou des *Credit Unions*. Et nous nous plaignons qu'il n'y a pas encore assez de logis, justement parce qu'il n'y a pas encore assez de crédit disponible.

Pour montrer que la situation dont j'ai parlé n'est pas nouvelle, je rappellerai que lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, en 1946, nous avions comme premier ministre le très honorable William Lyon Mackenzie King et, par la suite, le très honorable Louis St-Laurent. Nous avions comme chef de l'opposition M. Bracken, qui a eu comme successeur M. Drew. Par la suite, nous avons eu le très honorable Lester B. Pearson comme premier ministre du Canada. Aujourd'hui, c'est le très honorable député de Mount Royal (M. Trudeau) qui occupe le poste de premier ministre. Comme chef de l'opposition, nous avons eu le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et il a été remplacé par le chef actuel de l'opposition officielle (M. Stanfield). Et quand, en 1962, nous sommes arrivés à la Chambre, le problème du logement existait déjà. On notera que de 1958 à 1962, nous avons été administrés par le gouvernement le plus fort qui ait jamais détenu le pouvoir au Canada depuis la Confédération. Au fait, le parti conservateur progressiste comptait alors 208 députés sur 265. Et à ce moment-là, nous étions quand même aux prises avec des problèmes de logement.

Je me souviens avoir entendu les libéraux, alors qu'ils formaient avec nous l'opposition, demander aux ministres conservateurs progressistes d'apporter des correctifs aux problèmes du logement. Or, en dépit du pouvoir écrasant du gouvernement d'alors, on a été incapable de résoudre ces problèmes, si bien qu'aujourd'hui encore, nous devons leur faire face.

Après dix ans d'administration et de recherche, nous constatons qu'il y a bisbille un peu partout au Canada. Une province désire tel programme, une autre veut tel autre. La province de Québec s'est immiscée directement dans le problème du logement, voulant être dotée de son propre ministère de l'Habitation, et financer la construction.